

Formation en ligne dédiée aux Maîtres d'apprentissage

Cette formation innovante dans le cadre du projet PREP'Apprentissage a plusieurs objectifs :



- * Développer vos compétences relationnelles, pédagogiques et managériales tout en restant au sein de l'entreprise ;
- * Améliorer la relation entre l'apprenti et les collaborateurs de l'entreprise ;
- * Et surtout Fidéliser l'apprenti en tant que futur salarié.



Devenir Maître d'apprentissage c'est :

- Accompagner une personne dans sa progression pour lui permettre d'acquérir un diplôme et le guider dans la réalisation de son projet professionnel.
- Professionnaliser des jeunes en incluant l'intégration et la construction d'un parcours pédagogique.
- Contribuer à la fidélisation des nouveaux embauchés.
- Pour le salarié comme pour le chef d'entreprise, valoriser le rôle de Maître d'apprentissage c'est reconnaître son expérience et sa capacité à transmettre un savoir-faire et des gestes professionnels.
- Cette mission permet au Maître d'apprentissage d'acquérir des droits à la formation supplémentaire par le biais du Compte Engagement Citoyen (CEC).



Le contenu de la formation « Maître d'apprentissage » :

- > Cette formation a vocation à aider les Maîtres d'apprentissage dans leur rôle déterminant pour la réussite du contrat.
- > De façon ludique et adaptée à votre activité toutes les fonctions du Maître d'apprentissage sont abordées : Droit social, communication, pédagogie, management des jeunes, organisation.



Comment ça marche ?

- 1) Je contacte la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne pour m'inscrire à la formation en ligne : maformationenligne@cm-toulouse.fr
- 2) Je reçois mes codes de connexion. **A partir du 15 avril**, je peux me connecter sur la plateforme.
- 3) Je suis ma formation en ligne et je valide mes 8 modules. J'ai accès à la formation en ligne pendant 3 semaines.
- 4) Je me rends à la journée de formation à proximité de mon entreprise pour échanger avec mes pairs et mettre en pratique toutes les connaissances acquises lors de la formation en ligne (rencontre entre le 13 mai et le 24 juin 2019).
- 5) J'obtiens mon attestation de formation et mon badge de Maître d'apprentissage.